



Jean Caune

Quel ministère, pour quelle politique ?

Jean Caune, professeur émérite à l'université Stendhal de Grenoble, auteur de plusieurs ouvrages sur l'action culturelle, réagit à l'entretien avec Aurélie Filippetti paru dans le n° 67 de *Mouvement* (janvier-février 2013).

Après avoir été comédien et metteur en scène, Jean Caune a mis en place le centre d'action culturelle de la Villeneuve de Grenoble et dirigé la Maison de la culture de Chambéry (1982-1988). Chercheur au Gresec (Groupe de recherche sur les enjeux de la communication), ses travaux recouvrent le domaine des pratiques esthétiques envisagées comme processus de médiation culturelle. Parmi ses ouvrages, parus aux **Presses** universitaires de Grenoble : *La culture en action. De Vilar à Lang : le sens perdu* (1993, réédition 1999) ; *Pour une éthique de la médiation. Le sens des pratiques culturelles* (1999) ; *La démocratisation culturelle. Une médiation à bout de souffle* (2006) ; *Pour des humanités contemporaines. Science, technique, culture : quelles médiations ?* (2013).

La ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, veut « inscrire la culture dans un projet politique global ». Pour passer du discours à la réalité, une telle ambition doit être examinée dans ses conditions de possibilité. Si l'État doit participer à la définition d'une politique culturelle, encore faut-il formuler cet impératif catégorique en tenant compte, d'une part, d'une politique culturelle de l'État atone et sans souffle depuis près de vingt ans et, d'autre part, du contexte politique et social dans lequel cette politique doit se définir et se construire. La ministre veut conduire son action « au bénéfice des gens » (*sic*), en « étant parfaitement en lien avec le "plein-sol" ». Ce vocabulaire flou semble faire l'impasse sur les inégalités culturelles qui viennent accroître les inégalités sociales. Les premières, comme les secondes, n'ont cessé de se développer depuis la fin des années 1980. Dans une société en triple crise – économique, sociale et politique – ; dans une société en dépression psychique qui doute d'elle-même et dont les différents gouvernements successifs refusent de reconnaître le phénomène de l'exclusion et les fractures culturelles, peut-on se contenter de ces plates considérations ? La diffusion et l'appropriation des productions symboliques et des œuvres de l'esprit ne relèvent pas seulement de l'élargissement sociologique des publics, elles sont de l'ordre du politique. Le champ de ruines laissé par la présidence de Sarkozy aurait dû donner à la gauche « l'ardente obligation » de restaurer l'action culturelle publique. Les questions nouvelles qui se posent ne peuvent être abordées, comme le fait la ministre, en considérant la culture comme un atout pour « le redressement économique ». Une telle perspective exprime un point de vue philistin qui, rappelle Hannah Arendt, relève d'une « mentalité exclusivement utilitaire, d'une incapacité à penser et à juger une chose indépendamment de sa fonction ou de son utilité »¹. La ministre veut « réorienter la logique même de la politique culturelle ». Fort bien. L'appartenance à un « Nous » se construit par des formes symboliques mises en partage ; aujourd'hui, leur appropriation et les pratiques culturelles qui la conditionnent ne passent pas nécessairement par la recherche de nouveaux publics pour les productions culturelles des institutions labellisées. La société moderne, appréhendée à travers l'économie qui en serait la dimension essentielle, selon les nouveaux philistins qui nous gouvernent, est bien en peine de maintenir les liens du vivre-ensemble. L'élargissement de la démocratie doit s'opérer sur trois plans – politique, social et culturel – et doit développer des formes de citoyenneté sur ces trois plans.

Est-il judicieux de devoir justifier la politique culturelle de l'État par les richesses créées dans le secteur des industries culturelles ? Que peut bien signifier l'agacement qu'exprime la ministre en déclarant « en avoir assez que la culture soit perçue comme non-marchande », alors qu'elle est « au cœur dur de l'économie française » ? À qui s'adresse cette saillie ? « À ceux qui

véhiculent le mythe de la culture comme supplément d'âme », précise-t-elle. Mais qui, aujourd'hui, peut encore soutenir cette idée d'une dimension désincarnée de la culture réduite à sa spiritualité ? Les phénomènes culturels s'inscrivent dans un monde vécu ; ils ne sont pas séparés des formes de loisir, des supports qui les diffusent, des conditions socio-économiques dans lesquelles les produits culturels et les œuvres artistiques sont reçus. Qui peut croire à ce récit naïf et déconnecté de la réalité où la culture serait « *le moyen de notre aspiration au bonheur* » et le modèle spécifiquement français, « *un modèle efficace dans la mondialisation* » ? L'essentiel du propos de la ministre reprend les illusions développées, dans les années 1980, par Jack Lang et Jacques Attali, sur la convergence entre le développement économique et le progrès culturel². Si la politique culturelle ne peut ignorer les transformations profondes générées par le numérique, dans la production, la diffusion et la réception des produits culturels, elle ne peut, pour autant, se situer à la remorque des industries culturelles. Au-delà de la régulation des conditions techno-économiques de la production et de la diffusion artistiques, la politique de l'État doit s'opposer de manière permanente et volontaire, aux appropriations abusives des processus de création et à l'hégémonie du marché. Elle doit viser à mettre en place des dispositifs correcteurs des inégalités, non au bénéfice des gens mais des plus défavorisés. Elle doit libérer les forces et les espaces de la prise de parole artistique et de l'usage des formes symboliques.

La ministre évoque ce chaînon manquant de toutes les politiques culturelles depuis plus de cinquante ans : l'éducation artistique ; elle dit vouloir profiter de la modification des rythmes scolaires pour introduire à l'école les pratiques artistiques. Mais selon quelles pédagogies, avec quels types d'intervenants, dans quelles modalités de partenariat entre artistes et enseignants ? La question ne serait-elle pas plutôt de considérer les langages artistiques comme des éléments constitutifs de la formation de la personne ? Dans ce domaine, de multiples expériences ont été conduites, en particulier dans les années 1970, mais leurs généralisations sont restées au point mort.

Dans sa volonté de diriger « *un ministère humble* », Aurélie Filippetti se veut « *à la fois populaire et "élitaire" pour parler, dit-elle, comme Jean Vilar* ». Est-il judicieux de cultiver ainsi le paradoxe ? Pourquoi reprendre, en les juxtaposant, des formules démonétisées qui ont perdu leur vertu et leur sens, sans résonance avec l'urgence de notre époque ? Jean Vilar lui-même avait horreur des qualificatifs qui distinguent et spécifient le théâtre, il parlait du théâtre « *tout court* » et sa volonté d'un théâtre populaire relevait de l'ordre du politique et de l'esthétique. La formule « *Un théâtre élitare pour tous* », quant à elle, est d'Antoine Vitez, ce grand metteur en scène et intellectuel des années 1980. Sa formule reprise en 1981, au moment où il devient directeur du Théâtre de Chaillot, témoigne à la fois de son exigence mais aussi des illusions portées par l'époque. Pour Vitez, le théâtre, à ce moment de rupture politique devait avoir une mission : celle de « *ne pas déchoir devant la scène du Temps* »³. Redonner vie à ce qualificatif d'élitaire, sans autre forme de procès, vise à chercher l'excellence dans les valeurs esthétiques d'un monde dépassé et ignore la conception de l'art formulée par Giacometti : « *Une sculpture n'est pas un objet, elle est une interrogation, une question, une réponse. Elle ne peut être ni finie ni parfaite.* » L'ambition d'un art élitare ne reconnaît le phénomène artistique que dans l'Œuvre, trop souvent évaluée dans les catégories des beaux-arts. Elle méconnaît ce qui, dans les pratiques artistiques, relève du phénomène de l'énonciation, l'acte de parole, qui opère une relation avec celui qui est mis en contact avec l'expression et peut alors se l'approprier.

La perspective d'une politique culturelle portée par un projet politique global devrait viser à donner à la personne les moyens de se situer dans la relation vivante qu'elle établit avec autrui. Cette perspective prend en compte l'intersubjectivité et élargit le concept de Raison en y intégrant l'interaction et la sensibilité. Nul doute alors que les langages artistiques sont au centre de ce projet, dans la mesure où ils contribuent à faire de la personne un sujet d'action et de parole. Mais c'est alors une évaluation critique, un droit d'inventaire, qui doit s'imposer et ce en liaison avec les politiques en matière d'enseignement, de loisirs et de jeunesse.

1. Hannah Arendt, *La crise de la culture*, Gallimard, 1972.
2. Lire le colloque, en réalité le *show médiatique*, organisé en 1983 par le ministère de la Culture sur les « *liens entre la culture et la crise, la culture et les industries de l'avenir* ». Trente ans déjà que le « *bon usage de la crise* », selon la formulation d'Attali, devait confier à la « *création* » le soin de favoriser l'harmonie entre la culture et le développement économique.
3. Antoine Vitez, *Journal de Chaillot*, n° 1, juillet 1981, repris dans *Le théâtre des idées*, anthologie proposée par Danièle Sallenave et Georges Banu, Gallimard/Le Messager, 1991.